

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

**SEANCE DU 21 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en la salle des chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Nombre de délégués participant au vote : 15

**Titulaires présents :**

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE, Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Céline VERMOSEN (pouvoir de Michaël DAVID)

Elues Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Deborah SIDDI

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Daniel GARNIER, Damien LE BRESTEC, Jacqueline LE TEXIER, Daniel MOULIN

**Suppléants présents :**

Elus Couffé : MBILEMBI BOMODO Eugénie, Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : Guillaume NIEL (pouvoir de Maurice PERRION), Anita MENET

**Suppléants absents excusés :**

Elues Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL

Elus Le Cellier : Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Stéphanie HERBETTE, Didier PICAT

Elus Ligné : Mélanie BRIAULT, Aurélie VASSAULT DUVAL

Elus Mouzeil : Benoît DESORMEAUX, Marina JULIENNE, Marie RAFFIN, Nathalie TRUN

**Titulaires absents excusés :**

Elus Le Cellier : Aurélie AUDRAIN, Michaël DAVID (pouvoir à Céline VERMOSEN),

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Guillaume NIEL)

**Secrétaire de séance** : Stéphanie BÉRITAULT

**N°21.06.2023-10 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES LUCIOLES**

Madame la Présidente explique que pour donner suite à la réforme de la petite enfance, il convient d'actualiser le règlement intérieur de la crèche des Lucioles afin de :

- Prendre en compte le changement de dénomination de ce type de structure : ainsi le Muli accueil devient « petite crèche »
- De fixer le taux d'encadrement choisi par la collectivité pour accueillir les enfants à savoir un

professionnel pour 6 enfants accueillis

- Intégrer l'obligation de mettre en place un référent santé et accueil inclusif (RSAI)
- Prendre en compte la création du guichet unique

Il convenait par ailleurs d'apporter des modifications quant aux horaires et à l'âge des enfants accueillis.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable de la commission petite enfance émis le 19 avril 2023 sur les modifications apportées au règlement intérieur de la petite crèche « Les Lucioles »

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :**

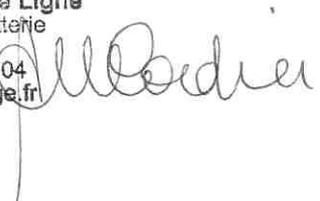
<b>Suffrages exprimés :</b>			
<b>Voix pour : 15</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>

- Fixer le taux d'encadrement des enfants à la crèche des Lucioles à 1 professionnel pour 6 enfants accueillis
- Approuver les modifications du règlement intérieur (annexe 3)

Pour extrait conforme aux registres

La Présidente,  
Anne-Marie CORDIER

**SIVOM du Secteur de Ligné**  
3 place de la Perretterie  
44850 LIGNÉ  
Tél : 02 51 12 20 04  
sivomligne@orange.fr



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :